



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Kinshasa, le 21 JAN 2025

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

N/Réf: BUR.SG/JUST/BLK/EL/088/2024

Le Secrétaire Général



Sarah

Objet : Notification Arrêté ministériel
n° 077/CAB/ME/MIN/J&GS/2024
du 02 octobre 2024.
Asbl «A.S.R»



Notification Arrêté ministériel
ministériel n° 077/CAB/ME/MIN/J&GS/2024 du 02 octobre 2024 de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux accordant la personnalité juridique à l'association sans but lucratif non confessionnelle dénommée «LES AMIS DE SAINTE RITA», en sigle «A.S.R».

Transmis copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
 - Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre de la Justice et Contentieux international ;
 - Monsieur le Directeur Général du Journal Officiel ;
 - Monsieur le Directeur-Chef de Service des Cultes, Associations et Etablissements d'utilité publique ;
- (Tous) à KINSHASA
- Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de province (Tous) ;
 - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division provinciale de la Justice (Tous).

A Monsieur l'Abbé MAWELI MAZENGE
Jean-Jacques,
Président fondateur de l'Asbl «LES AMIS D'
SAINTE RITA», en sigle «A.S.R»
Paroisse Notre Dame de Bonne Espérance
à MBAYA/SUD-UBANGI

Monsieur le Président fondateur,

Par la présente, je vous notifie l'Arrêté ministériel n° 077/CAB/ME/MIN/J&GS/2024 du 02 octobre 2024 de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux accordant la personnalité juridique à l'association sans but lucratif non confessionnelle dénommée «LES AMIS DE SAINTE RITA», en sigle «A.S.R».

Je saisis cette opportunité pour vous signaler que la publication des statuts et de la déclaration de désignation est à la charge de l'association, tandis que celle du présent arrêté au Journal Officiel se fera gratuitement par les soins du Ministère de la Justice.

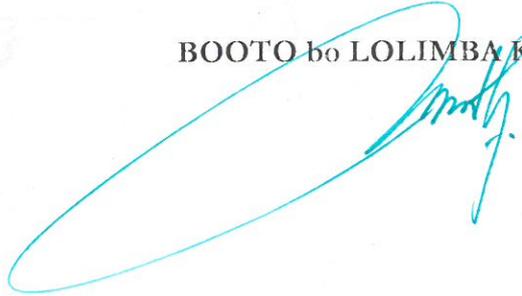
A cet effet, je demande à Monsieur le Directeur général du Journal Officiel, qui me lit en copie et à qui j'ai destiné une copie certifiée conforme de l'arrêté, de le publier.

.../...

En outre, je vous rappelle que, chaque année, au courant du mois de janvier, vous êtes tenu de déposer au Ministère de la Justice et Garde des Sceaux et auprès des autorités administratives du ressort du siège de l'association, une liste actualisée reprenant tous les membres effectifs ainsi que le rapport annuel d'activités.

Veillez agréer, **Monsieur le Président fondateur**, l'expression de ma parfaite considération.

BOOTO bo LOLIMBA King



Suite

14. Chargée des Orphelins et des Handicapés Adj. : MAWELE MABALO Anuarite
15. Conseiller Judiciaire : BOBANDO BOZOKA Simplicite
16. Chargé des Ecoles : MOBEKI BOSANZO Sandrine

Article 3 : Le Secrétaire Général à la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 02 OCT 2024

Constant MUTAMBA TUNGUNGA

POUR COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

FAIT A KINSHASA, LE

21 JAN 2025

BOOTO bo LOLIMBA King
Secrétaire général

